

Claude D'Aoust, Louise Dubé, Gilles Trudeau, *L'intervention de l'arbitre de grief en matière disciplinaire*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 161 pages, ISBN 2-89451-036-5

Pierre-Claude Lafond, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., Université de Montréal, Faculté de l'éducation permanente, 1995, 174 pages, ISBN 2-89451-034-9

Ouvrage collectif, *Droit public et administratif*. Collection de droit, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 308 pages, ISBN 2-89451-067-5

Ouvrage collectif, *Mélanges Jean Beetz*, J.-L. Baudouin et al. (dir.), Montréal, Les éditions Thémis, 1995, 1002 pp., ISBN 2-89400-052-9

Ouvrage collectif, *Septième journée d'étude de l'Association des avocats de la défense de Montréal*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 293 pages, ISBN 2-89451-062-4

Ouvrage collectif, *Sûretés, publicité des droits, faillite et insolvabilité*, Collection de droit, Volume 9, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 217 pages, ISBN 2-89451-081-0

Gilles Trudeau, Guylaine Vallée et Diane Veilleux, *Études en droit du travail à la mémoire de Claude D'Aoust*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 410 pages, ISBN 2-89451-030-6

Natacha Leclerc, Panagiota Kalantzis, Marie-Luce Fortier and Ernest Caparros

Volume 27, Number 3, September 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1035789ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1035789ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Leclerc, N., Kalantzis, P., Fortier, M.-L. & Caparros, E. (1996). Review of [Claude D'Aoust, Louise Dubé, Gilles Trudeau, *L'intervention de l'arbitre de grief en matière disciplinaire*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 161 pages, ISBN 2-89451-036-5 / Pierre-Claude Lafond, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., Université de Montréal, Faculté de l'éducation permanente, 1995, 174 pages, ISBN 2-89451-034-9 / Ouvrage collectif, *Droit public et administratif*. Collection de droit, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 308 pages, ISBN 2-89451-067-5 / Ouvrage collectif, *Mélanges Jean Beetz*, J.-L. Baudouin et al. (dir.), Montréal, Les éditions Thémis, 1995, 1002 pp., ISBN 2-89400-052-9 / Ouvrage collectif, *Septième journée d'étude de l'Association des avocats de la défense de Montréal*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 293 pages, ISBN 2-89451-062-4 / Ouvrage collectif, *Sûretés, publicité des droits, faillite et insolvabilité*, Collection de droit, Volume 9, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 217 pages, ISBN 2-89451-081-0 / Gilles Trudeau, Guylaine Vallée et Diane Veilleux, *Études en droit du travail à la mémoire de Claude D'Aoust*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 410 pages, ISBN 2-89451-030-6]. *Revue générale de droit*, 27(3), 421–428. <https://doi.org/10.7202/1035789ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

NOTULES

Claude D'AOUST, Louise DUBÉ, Gilles TRUDEAU, *L'intervention de l'arbitre de grief en matière disciplinaire*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 161 pages, ISBN 2-89451-036-5.

L'arbitre de brief a une grande souplesse pour intervenir en matière disciplinaire et imposer une sanction qu'il juge mieux adaptée à la faute reprochée. Cet ouvrage a pour but de clarifier la portée et les limites du pouvoir disciplinaire de l'arbitre depuis la reconnaissance de ce pouvoir en 1969.

Le pouvoir remédiateur de l'arbitre trouve son fondement dans diverses sources législatives et contractuelles. On retrouve les sources de ce pouvoir à l'intérieur du *Code du travail*, de la convention collective et également dans la *Loi sur les normes du travail* ce qui donne à l'arbitre des pouvoirs tant dans les secteurs syndiqués que non syndiqués.

L'arbitre n'exerce pas son intervention de façon discrétionnaire mais il doit respecter certains principes. Par contre, ces principes vont varier selon les conceptions des arbitres de leur pouvoir disciplinaire, la nature du manquement reproché et l'intensité de la révision arbitrale.

L'arbitre va également étudier la sanction disciplinaire imposée par l'employeur pour voir si celle-ci est conforme à la loi ou la convention collective. Une étude extensive de l'irrégularité est faite, accompagnée d'une comparaison entre les différentes tendances jurisprudentielles.

En dernier lieu, les auteurs exposent les différentes formes de réparation auxquelles l'arbitre pourra recourir lorsqu'il annulera une sanction disciplinaire. Ces réparations pourront prendre diverses formes telles l'exécution en nature, la compensation par équivalence pécuniaire ainsi que des dommages exemplaires.

Cet ouvrage expose bien la matière concernée; cependant tout y est traité en surface sans aller trop en profondeur. Les auteurs expriment les principes (très succinctement) énoncés dans la jurisprudence mais ne font aucune distinction entre les arrêts. C'est

un bon ouvrage de base qui saura être pratique et permettra d'aller plus en profondeur vu le nombre important de références qui y sont incluses.

Natacha LECLERC

Pierre-Claude LAFOND, *Techniques de repérage des sources documentaires du droit*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., Université de Montréal, Faculté de l'éducation permanente, 1995, 174 pages, ISBN 2-89451-034-9.

Récipiendaire du prix de la Fondation du Barreau du Québec 1993 pour son ouvrage *Droits de biens*, paru aux éditions Thémis, son expertise en matière de méthodologie du droit se révèle impressionnante. Lafond, docteur en droit, avocat et professeur au département des sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal, offre un guide pratique de techniques de repérage des sources documentaires du droit. Fort efficace, cet outil de travail permet de sauver des heures de travail requis pour toute recherche juridique. Par les considérables efforts de l'auteur de démystifier les diverses méthodes de documentation, cette première édition permet au lecteur de mieux concevoir et concrétiser la nature de la recherche juridique en bibliothèque.

Mis-à-jour au premier juin 1995, ce guide aide à orienter toute enquête par son exposé visuel. Le repérage se fait par l'entremise de tableaux et de schémas synthétiques. Cette façon compréhensive et concise de procéder permet de mieux maîtriser les techniques soulevées par l'auteur. C'est une méthode facilement et rapidement accessible, établissant les étapes à suivre pour mener à bien le travail.

Ce guide indispensable présente quatre modules distincts couvrant chacun la loi, le règlement, la jurisprudence et la doctrine. Dès les premières pages, l'ouvrage donne une vision d'ensemble de ces quatre sources documentaires. Chaque section comporte ses propres schémas permettant de mieux évaluer les sources particulières du sujet. De plus, un rapide survol de cet instrument de travail dénote à quel point sa compréhension est facile. C'est un texte bien espacé et même encadré

lorsque l'auteur cherche à relever une difficulté précise. La présence de symboles variés, de caractères gras et soulignés, le tout parfois mis en retrait, simplifie d'autant plus la compréhension des techniques de repérage. L'ensemble de ces nuances subtiles dans la présentation reflète la complexité et la difficulté parfois encourue lors d'une recherche en matière légale.

Ce document permet plus spécialement de localiser une loi québécoise qu'elle soit d'intérêt publique ou privée, de la mettre à jour, de vérifier sa mise en vigueur qu'elle soit refondue ou non. Cette partie de l'exposé se termine par la présentation des lois fédérales et la recherche requise pour les retrouver et s'assurer de leur actualité. En outre, l'auteur consacre un module entier à l'évaluation du règlement québécois et fédéral. Le même processus qu'en matière de loi est entamé par le professeur Lafond en ce qui a trait à cette matière.

C'est au niveau du troisième module que les techniques commencent à se diversifier par la présentation de la jurisprudence. Il s'agit de découvrir et de déceler un arrêt à partir d'une loi, d'un règlement, de mots clés, de sujets ou à partir des noms des parties. Aussi importante dans toute étude jurisprudentielle, le tout se poursuit par la vérification en appel des jugements. Notons que ce chapitre emporte aussi d'autres sous-sections permettant de répertorier la jurisprudence à l'aide de plusieurs instruments québécois et canadiens.

Enfin, le dernier module s'occupe du repérage de la doctrine. Pris au sens large, la doctrine comprend ici les monographies et les articles de périodiques. Encore une fois, le dépistage de cette doctrine peut se faire à partir de divers points de départ soit par le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage ou encore par sujet. Le livre se termine par une bibliographie complète et un index analytique. Bref, ce document reprend les grandes sources documentaires de la recherche juridique par une combinaison accessible à tous.

Cet instrument de travail permet de développer des habitudes de recherche rapidement assimilables et facilement utilisables. C'est un guide pratique exhaustif qui permet sans aucun doute de sauver beaucoup de temps en bibliothèque par la présentation de techniques d'orientation et de consultation de la documentation abondante juridique. Ce livre constitue en soi une excellente source documentaire.

Panagiota KALANTZIS

OUVRAGE COLLECTIF, *Droit public et administratif*, Collection de droit, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 308 pages, ISBN 2-89451-067-5.

Cet ouvrage a été conçu pour les étudiants de l'école du Barreau du Québec pour l'année 1995-1996. Les sujets traités sont le droit public et administratif. Il contient quatre titres principaux : *Les moyens de se pourvoir à l'encontre de mesures administratives*, *Les droits et libertés fondamentaux*, *Les pouvoirs municipaux en matière d'urbanisme* et *Le contentieux municipal*.

Le chapitre un de la première partie, rédigé par Jean-Pierre Villaggi, s'intitule *L'administration publique et la décision à portée individuelle* (pp. 21-44). L'auteur explique les notions générales de droit administratif, comme celle de pouvoir lié ou ministériel. Il démontre également comment fonctionne le processus classique de droit administratif en prenant l'exemple de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de ses instances d'appel.

Le deuxième chapitre, *La nature et la portée du contrôle judiciaire* (pp. 45-71), écrit par Denis Lemieux, porte sur les fondements constitutionnels du contrôle judiciaire et de sa reconnaissance ainsi que des cas où un tel contrôle devient nécessaire.

Le chapitre trois, *Les recours* (pp. 73-124), est l'œuvre de Pierre Giroux et de Stéphane Rochette. On apprend quels moyens sont à la disposition des praticiens afin de rétablir le droit en cas de déni de justice (par le mécanisme de pouvoir de contrôle et de surveillance de la Cour supérieure sur les tribunaux inférieurs). Les auteurs traitent du droit québécois ainsi que du droit fédéral.

Le titre deux, *Les droits et libertés fondamentaux*, contient neuf chapitres. Les cinq premiers chapitres ont été rédigés par Christian Brunelle. Le premier, *La protection législative des droits et libertés* (pp. 129-132), porte sur l'état des droits et libertés avant l'adoption des Chartes et des lois les protégeant. Le chapitre deux s'intitule *L'objet, la nature et l'interprétation des Chartes des droits* (pp. 133-136). On apprend les différences principales entre la Charte canadienne et la Charte québécoise étant donné que la première fait partie intégrante de la Constitution (et régit les relations entre l'État et le constituant) tandis que la seconde est une loi ordinaire (qui

régit les relations entre particuliers). Le chapitre trois, s'intitulant *Les domaines d'application des Chartes des droits* (pp. 137-143), est très pertinent en ce sens qu'il nous indique jusqu'où les Chartes canadienne et québécoise peuvent produire leurs effets. Le chapitre quatre, *Les droits et libertés dans le contexte civil* (pp. 145-160), traite entre autres des droits et libertés qui sont protégés par les quatre lois sur les droits de la personne au Québec : la Charte québécoise, la Charte canadienne, la Déclaration canadienne des droits et la Loi canadienne sur les droits de la personne. En effet, comme nous apprend l'auteur, certains droits peuvent être garantis par certaines lois et sans l'être par d'autres. Finalement, le chapitre cinq, *Les limites aux droits et libertés* (pp. 161-164), porte sur le non-absolutisme de ces droits, par exemple, lorsque l'on fait face à des clauses dérogatoires ou aux limites intrinsèques des lois.

Les chapitres six à neuf sont rédigés par Bernard Cliche. Le chapitre six, *La mise en œuvre des droits et libertés en vertu de la Charte québécoise* (pp. 165-175), nous démontre entre autres les recours que l'on peut intenter afin de faire cesser les atteintes à nos droits devant les tribunaux de droit commun et le tribunal des droits de la personne. Le chapitre sept, *La mise en œuvre des droits et libertés en vertu de la Charte canadienne* (pp. 177-188), nous démontre les recours que l'on peut intenter avec l'aide des articles 24(1) (permet à une personne de demander réparation au déni de ses droits) et 52 (permet de contester la validité d'une règle de droit) de la Charte canadienne. Le chapitre huit, *Les tribunaux administratifs et les Chartes* (pp. 189-191), nous explique brièvement, à partir de la jurisprudence de la Cour suprême, l'incidence des Chartes sur lesdits tribunaux. Finalement, le chapitre neuf, *Les considérations d'ordre procédural* (pp. 193-197), traite des exigences procédurales (par exemple, l'intérêt d'agir), de la preuve et du recours approprié.

Le titre troisième contient un seul chapitre (pp. 201-259) rédigé par Lorne Giroux. L'auteur, dans un premier temps, nous fait faire un tour de jardin en nous expliquant brièvement les principales compétences des municipalités locales selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il traite aussi, dans un deuxième temps, de la possibilité pour une municipalité de mettre sur pied un comité consultatif d'urbanisme et d'adopter des règlements en vue d'un lotissement pour une partie

ou l'ensemble de son territoire. Il termine en traitant en détails du pouvoir d'adopter des règlements de zonage.

Le quatrième titre, *Le contentieux municipal*, se subdivise en deux chapitres qui sont l'œuvre de Jacques L'Heureux. Le premier chapitre (pp. 263-278), *Le conseil municipal*, traite en général de la composition et du fonctionnement d'un tel conseil. Le dernier chapitre (pp. 279-308) s'intitule *La fiscalité municipale*. Les sujets abordés sont dans un premier temps, le budget municipal, et dans un deuxième temps, l'évaluation et la taxation, qui sont traités plus en détails.

Nous encourageons les praticiens à jeter un coup d'œil sur ce volume qui nous semble être un bon outil de références. Il contient plusieurs notes en bas de page qui aideront à bien débiter une recherche. La table des matières est très détaillée et permet de repérer des mots clés facilement. Finalement, les étudiants du niveau de la licence apprécieront grandement un volume qui fait la synthèse de certains de leurs cours. Bonne lecture!

Marie-Luce FORTIER

OUVRAGE COLLECTIF, *Mélanges Jean Beetz*, J.-L. BAUDOIN et al. (dir.), Montréal, Les éditions Thémis, 1995, 1002 pp., ISBN 2-89400-052-9.

Un comité de rédaction composé du juge J.-L. Baudouin et des professeurs J.-M. Brisson, F. Chevrette, P.-A. Côté, N. Kasirer et G. Lefebvre a mené à bon port la publication de ces *Mélanges*. L'avant-goût nous avait été donné avec le numéro double de la *Revue juridique Thémis* publié en 1994, dont une recension avait déjà été publiée dans ces pages (cf. M. DOYON, (1995) 26 *R.G.D.* 190).

L'édition finale, élégamment reliée, s'enrichit d'une centaine de pages dans lesquelles on reproduit quelque vingt-cinq discours de circonstances du regretté juge Jean Beetz. Ces textes, généralement assez brefs, permettent de découvrir une diversité des facettes de la personnalité de Jean Beetz et constituent ainsi un excellent témoignage de l'esprit de service qui l'avait guidé pendant toute sa carrière.

Dans cette édition définitive on a aussi regroupé les collaborations sous trois chefs : « À la mémoire de Jean Beetz », com-

prenant trois textes déjà parus dans l'édition préliminaire; « Études de droit privé » où s'ajoute un texte nouveau (P.-A. Crépeau, « Essai de lecture du message législatif ») aux quatre publiés dans l'édition précédente; et, enfin, « Études de droit public » qui regroupe toujours les vingt-deux collaborations de la première version.

La métamorphose des « Études juridiques en l'honneur de Jean Beetz », publiées dans la *Revue Juridique Thémis*, dans les *Mélanges Jean Beetz* est une heureuse initiative et une belle réussite. Les membres du Comité de rédaction remercient un certain nombre de personnes. On peut aussi leur savoir gré d'avoir mené à terme cette entreprise.

Ernest CAPARROS

OUVRAGE COLLECTIF, *Septième journée d'étude de l'Association des avocats de la défense de Montréal, Les Éditions Yvon Blais Inc., Cowansville, 293 pages, ISBN 2-89451-062-4.*

Septième Journée d'étude de l'Association des avocats de la défense de Montréal 1995 réunit un ensemble de textes des conférences prononcées lors des journées d'étude de l'Association des avocats de la défense de Québec et de Montréal tenues les 17 mars et 6 avril respectivement. L'A.A.D.M. offre à la totalité de ses membres ainsi qu'à la communauté juridique la possibilité de participer à une journée de formation en droit criminel.

La preuve d'expert, le contre-interrogatoire ainsi qu'un survol des jugements de l'année de la Cour d'appel et de la Cour suprême du Canada font l'objet des présents exposés. De plus, pour englober et compléter la publication, deux textes supplémentaires s'y ajoutent. Ces travaux cherchent à mieux définir la preuve par expert et les responsabilités de l'avocat de la défense ainsi que rapporter l'importance de l'obligation réciproque de divulgation de la preuve qui incombe à l'avocat de la défense.

Parmi les textes diversifiés reprenant les décisions de la Cour d'appel en matière criminelle et pénale, on retrouve le texte de David M. Paciocco intitulé « L'évaluation du témoignage d'opinion pour en établir l'admissibilité : les leçons récentes du droit de la preuve ». L'auteur concentre son article sur l'admissibilité de la preuve sans toutefois faire

référence à la question de présentation de la preuve et l'appréciation de la preuve fondée sur le ouïe-dire (ce texte constitue une révision d'un article rédigé en anglais par l'auteur en 1993; une mise à jour a été publiée dans (1995) 36 R.G.D. pp. 425-454). Paciocco affirme « un système est plus juste lorsqu'il sacrifie une preuve qui pourrait s'avérer utile, de peur de condamner à tort l'innocent, que lorsqu'il accueille une preuve qui ressemble peut-être à une séance bidon, dans un effort louable mais dangereux pour protéger les victimes d'actes criminels » (p. 42).

Par la suite ce sont les auteurs François Legault et Thomas Walsh qui font l'étude de la preuve d'experts dans une perspective pratique. Le premier, dans son travail « La preuve d'expert : aspects pratiques — point de vue de la poursuite », s'attarde à l'évaluation des difficultés rencontrées par les procureurs de la Couronne. Legault couvre diverses entraves telles le choix des experts, la façon d'aborder leur témoignage ainsi que l'obligation qui incombe à ceux-ci de divulguer les renseignements pertinents. Son confrère Thomas Walsh présente une étude similaire « Expert Witness : Practical Aspects » abordant les multiples facettes de l'exercice judiciaire du droit criminel, cependant en soulignant les obstacles pratiques de la poursuite et de la défense en matière de preuve d'experts.

Cette journée de conférences se poursuit par la présentation de Alan D. Gold avec son travail « Defence Counsel and the Miscarriage of Justice : How Not To ». « There is an inherent margin of error in every human activity, including the administration of justice » (p. 77); cette pensée de l'auteur traduit les inquiétudes de Gold face au processus judiciaire en matière criminelle. Il affirme que les procureurs devraient évaluer les limites du « criminal trial process » (p. 89) et alors répondre à leur obligation de fournir une bonne représentation, trouver les experts adéquats, le tout pour mieux servir les besoins des parties en cause et rendre le processus judiciaire plus efficace. La conférence à Montréal se termine par les revues de l'année des jugements de la Cour suprême et de la Cour d'appel ainsi que de l'étude de Christian Desrosiers sur le contre-interrogatoire. Guy Cournoyer fait état des arrêts de la Cour suprême en matière de *Charte canadienne des droits et libertés*, de droit pénal général, de procédure, de preuve, d'infractions et de sentence. Par ailleurs, Erick Vanchestein et Ronald Prigent, en collabora-

tion avec Amélie Zinzius, rapportent les jugements rendus par la Cour d'appel en 1994. Ils font une distinction entre le droit substantif et les sentences. Enfin, Desrosiers dans « Contre-interrogatoire : le droit » cerne les principales règles de preuve régissant ce droit. « L'art du contre-interrogatoire est aussi l'illustration d'une technique de persuasion dont les règles sont en constante évolution » (p. 203).

La journée de conférence à Québec débute avec la présentation de Alain Dumas qui invoque « Le droit à l'avocat — L'après Brydges ». L'auteur fait mention de l'importance du droit constitutionnel à l'article 10b) de la Charte. Il soulève l'évolution jurisprudentielle et les difficultés d'application de ce principe au niveau des corps policiers. Ce travail reprend donc l'obligation d'informer le détenu de ses droits ainsi que lui permettre de recourir à l'assistance d'un avocat sans toutefois oublier de s'abstenir de le questionner afin de retirer les éléments de preuve.

Ensuite, Michel Roberge, dans son exposé « Droit et procédure quant à l'accès au dossier médical d'un témoin en matière criminelle » expose l'accès avant le procès, des dossiers médicaux de témoins qui ne sont pas en la possession de la Couronne. Trois notions régissent l'accès aux dossiers : la pertinence, l'admissibilité et la valeur probante d'une telle preuve.

« L'intoxication volontaire et la responsabilité criminelle après » fait l'objet de l'article de Giuseppe Battista. C'est cette dernière présentation de la conférence à Québec qui énonce et explore l'ensemble des questions soulevées par l'intoxication volontaire et la responsabilité criminelle qui en découle.

Enfin, l'ouvrage se termine par la section intitulée « L'avenir du droit de la preuve ». Michel Proulx, étudie dans son travail « Future of the Law of Evidence — Defence Disclosure and the Search for Truth ». Il se réfère à la notion de Defence Disclosure : « I obviously refer here to the idea of compulsory pre-trial defence disclosure, and not voluntary disclosure which is left to the imagination or the sense of strategy of defence counsel » (p. 285). C'est une analyse qui évoque certainement l'importance de la quête pour la vérité... en matière de procès criminel.

L'ouvrage reprend essentiellement les questions contemporaines en matière de droit et de procès criminel et rassemble les exposés prononcés lors des journées d'étude

de l'Association des avocats de la défense de Québec et de Montréal, offrant donc la possibilité aux lecteurs de se familiariser avec la communauté juridique du droit criminel.

Panagiota KALANTZIS

OUVRAGE COLLECTIF, *Sûretés, publicité des droits, faillite et insolvabilité*, Collection de droit, Volume 9, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 217 pages, ISBN 2-89451-081-0.

Cet ouvrage est utilisé pour l'enseignement au niveau du Barreau du Québec. Il contient trois titres principaux : *Les priorités et les hypothèques*, *La publicité des droits et La faillite et l'insolvabilité*. Cinq auteurs ont collaboré à sa réalisation.

La première partie est l'œuvre de M^e Denise Pratte. Le chapitre premier intitulé *Les principales règles relatives aux priorités et aux hypothèques* (pp. 23-60), porte sur ces deux causes légitimes de préférence lors de la confection d'un ordre de collocation. L'auteure définit ces notions en général et s'étend en particulier sur les différentes sortes d'hypothèques légales en traitant également des règles de transition à cet égard.

Le chapitre deuxième, *Les recours des créanciers hypothécaires* (pp. 61-89), couvre deux catégories de recours : l'action personnelle et les recours hypothécaires. L'auteure insiste en particulier sur le recours de la prise en paiement. Elle termine avec l'exercice des droits découlant d'une hypothèque de créance.

Le titre deux, *La publicité des droits*, contient trois chapitres rédigés par M^e Jean-Pierre Bousquet. Le premier chapitre du même nom (pp. 93-118), porte sur l'importance de la publicité, ses effets, ses modalités et sa radiation. L'auteur s'arrête surtout sur les effets de la publicité car celle-ci existe expressément en vue de rendre les droits opposables aux tiers.

Le chapitre deuxième s'intitule : *Le registre foncier* (pp. 119-127). L'auteur traite de l'index des immeubles qui est la forme actuelle du registre foncier jusqu'au changement prévu à l'article 2972 du *Code civil du Québec*. On apprend entre autres, les différents modes de réquisition d'inscription d'un droit et l'obligation d'attestation dans certains cas.

Le chapitre troisième, *Le registre des droits personnels et réels mobiliers* (pp. 129-136), porte sur le nouveau registre en marche depuis le nouveau code. On y apprend son fonctionnement particulier, le mode de réquisition d'inscription, les types de radiations (volontaires, légales et judiciaires) et la possibilité de consultation dudit registre.

Le titre trois *La faillite et l'insolvabilité*, est l'œuvre conjointe de M^e Albert Bohémier, M^e Jacques Deslauriers et M^e Henri Massue-Monat. Une introduction générale précède les trois chapitres de cette partie. On y définit la faillite et ses sources et l'on porte un regard sur ce qu'elle représente au niveau économique et social. Le chapitre premier, *La mise en faillite* (pp. 143-151), analyse ce que sont la faillite forcée et la cession volontaire de biens. Il se termine sous forme d'annexe traitant de la distinction fondamentale entre la date de la faillite et celle de la mise en faillite.

Le chapitre deuxième, *Les tentatives d'éviter la faillite : les propositions concordataires* (pp. 153-163), traite des deux régimes en vigueur, le régime général et celui des consommateurs. Les auteurs expliquent le premier régime en détails tandis qu'ils synthétisent le second, sous forme de tableau comparatif.

Le chapitre troisième s'intitule *Les mécanismes connexes à la faillite dans un contexte d'insolvabilité* (pp. 165-171). Dans un premier temps, les auteurs traitent de la nouvelle section ajoutée à la loi en 1992 qui traite de l'insolvabilité des entreprises et du mécanisme de la mise sous séquestre. Dans un deuxième temps, les auteurs nous expliquent brièvement ce que sont la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*.

Le chapitre quatrième s'intitule *L'administration de la faillite* (pp. 173-181) et nous explique les étapes procédurales à suivre lors d'une faillite. Les auteurs traitent de l'assemblée des créanciers, processus de représentation des créanciers lors d'une faillite. Par la suite, on traite brièvement du rôle du syndic pour ensuite enchaîner avec les mécanismes judiciaires disponibles (Cour supérieure siégeant en matière de faillite, Cour d'appel et Cour suprême).

Le chapitre cinquième, *Le dessaisissement, la gestion et la liquidation de l'actif par le syndic* (pp. 183-202) pose un

regard sur le fonctionnement général de la loi. Les auteurs traitent ainsi de dessaisissement des biens du failli qui sont automatiquement dévolus au syndic et de prise de possession de biens (par un tiers ou par le syndic). Dans un second temps, les auteurs insistent sur les cas des actes faits par le failli qui sont préjudiciables à la masse des créanciers. Finalement, les auteurs nous expliquent les rôles du syndic et des inspecteurs dans l'administration de l'actif et les modalités de liquidation des biens du failli.

Le dernier chapitre, *La clôture de la faillite* (pp. 203-217) traite des créanciers et de ce qui advient de leurs créances, de la libération des faillits (qu'elle soit absolue ou non) et des mesures répressives prévues à la loi. Une conclusion portant sur les conflits d'intérêt et l'éthique en matière de faillite termine la section. Les auteurs apportent alors une approche pragmatique en nous indiquant qu'il est souvent délicat de conseiller un débiteur qui est sur le point de faire faillite.

En conclusion, ce volume sera utile aux étudiants qui désirent avoir une connaissance plus générale sur les sujets traités. Il est également un bon outil pour le praticien qui veut se replonger dans la matière ou trouver une piste afin d'entamer sa recherche. En effet, le volume est bien écrit et contient une table des matières détaillée d'une quinzaine de pages qui facilite la recherche de mots clés. De nombreuses notes en bas de page renvoyant principalement à de la jurisprudence et à des articles pertinents sont également très utiles.

Marie-Luce FORTIER

Gilles TRUDEAU, Guylaine VALLÉE et Diane VEILLEUX, *Études en droit du travail à la mémoire de Claude D'Aoust*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais Inc., 1995, 410 pages, ISBN 2-89451-030-6.

Le droit du travail au Québec est en constante évolution et est influencé par le travail de nombreux juristes spécialisés dans ce domaine. Parmi ces juristes, on retrouve M^e Claude D'Aoust, professeur en relations industrielles. C'est à la mémoire de cet homme que ses collègues ont élaboré un volume traitant de divers sujets d'actualité en droit du travail. Le regroupement de ces nombreux textes dans un tel volume démontrent la volonté des juristes de poursuivre l'évolution du droit du

travail, tel qu'amorcé par M^e D'Aoust tout au long de sa carrière.

Dans cet ouvrage collectif, on retrouve de la documentation sur de nombreux sujets bien précis qui ont été étudiés par des experts dans chaque domaine. Vu le grand éventail de sujets qui sont étudiés, je vais tenter de donner un aperçu succinct de chacun dans le contexte du droit du travail.

Le premier texte par M^e Bernard Adell met en lumière la confrontation entre les différents forums qui peuvent avoir juridiction à l'intérieur d'un même conflit. Ces forums se composent de tribunaux administratifs et judiciaires et peuvent être sources de conflits et d'injustices entre employeur et employé.

Le domaine de l'arbitrage de grief évoluant sans cesse, M^e Rodrigue Blouin se consacre à la contribution qu'a apportée l'équité à l'évolution de la conception traditionnelle de l'arbitrage de grief. Ce droit dont l'origine se base surtout sur l'équité et la bonne conscience s'est transformé vers l'adoption de règles de droit. L'équité demeure présente encore aujourd'hui, mais celle-ci fait place au droit et devient de plus en plus discrète.

Le texte qui suit par Louise Leclerc et Gilles Trudeau devait faire partie d'un autre ouvrage écrit en collaboration avec M^e Claude D'Aoust¹, par contre vu le décès de celui-ci les auteurs ont préféré le lui dédier. Ce texte d'actualité traite de l'obligation d'honnêteté et de loyauté en jurisprudence arbitrale. Cette obligation, implicite à tout contrat de travail, est source de nombreux conflits puisqu'elle peut suivre l'employé même après la cessation du contrat si l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui. Vu que l'analyse qui est faite complète l'œuvre précitée, ce texte réfère uniquement à la jurisprudence qui a été adoptée entre 1982 et 1993 inclusivement.

M^e Pierre Laporte s'interroge sur l'influence d'un arrêt célèbre rendu en 1934 qui a posé le principe que la réintégration du travailleur, en droit civil, est impossible à obtenir. Cette jurisprudence a stoppé l'évolution du droit du travail injustement car l'étude qui est

faite de ses origines démontre le poids trop lourd qu'on lui a accordé.

Un principe a toujours fait partie du monde du travail soit celui qu'on ne peut mêler l'amour aux affaires. M^e Louis Leclerc et M^e Laurent Lesage traitent des liaisons conjugales et amoureuses au travail en analysant les droits et obligations respectifs de l'employeur et du salarié par opposition au droit à la vie privée.

Avec la mondialisation des marchés du travail de nouvelles questions se posent. Le texte rédigé par M^e Marie-Ange Moreau traite de l'exemple européen depuis l'adoption du traité de Maastricht. De nouvelles questions se posent au niveau de la dynamique sociale et la nécessité de représentation des travailleurs à un niveau transfrontalier.

Le congédiement étant la sanction ultime que l'employeur pourra imposer à son employé, plusieurs règles du droit du travail vont régler cette sanction. Lors d'un congédiement injustifié, la règle de la mitigation des dommages (minimisation du quantum des dommages) est considérée au Québec par M^e Fernand Morin, comme étant un « dogme juridique incontestable et incontournable ». Celui-ci entreprend donc une analyse de cette règle à partir de ses origines à son application aujourd'hui avec les adaptations qui devront entrer en jeu.

M^e D'Aoust s'intéressait non seulement à l'évolution du droit québécois mais également au droit étranger. Le texte intitulé « L'inaptitude physique du salarié à l'emploi en droit français » par M^e Jean Pélissier a pour but d'expliquer l'évolution du droit français par rapport au licenciement depuis vingt ans.

L'arbitrage de griefs, faisant partie de la sphère du droit administratif, est soumis au contrôle judiciaire lorsqu'une erreur de droit est commise. Ce texte, de M^e Hélène Trudeau et M^e Diane Veilleux traite de la compétence des arbitres de griefs dont les décisions finales et sans appel sont protégées par une clause privative complète à la lumière de la récente jurisprudence de la Cour d'appel et de la Cour suprême.

1. C. D'AOUST, LOUISE LERLERC et G. TRUDEAU, *Les mesures disciplinaires : étude jurisprudentielle et doctrinale*, Monographie 13, Montréal, École de relations industrielles, Université de Montréal, 1982, 484 pages.

La théorie de l'abus de droit est de plus en plus utilisée en droit du travail. M^e Guy-laine Vallée et M^e Emmanuelle Naufal-Martinez examinent cette théorie, son champ d'application ainsi que la possibilité d'un élargissement futur dans le domaine du droit du travail.

M^e Pierre Verge traite de l'interrelation du droit civil et du droit du travail ainsi que leurs limites. D'ailleurs, il examine la portée du principe de la « primauté de la réalité » en se concentrant sur le rapport de travail ainsi que les conclusions que l'on peut en tirer.

Le dernier texte dans cet ouvrage collectif à la mémoire de M^e Claude D'Aoust,

traite particulièrement d'un domaine en pleine évolution soit la santé et la sécurité au travail. Ce domaine est vu, par M^e Jean-Pierre Villaggi, sous l'angle de l'augmentation des changements de haute technologie. La problématique soulevée implique que la législation québécoise n'oblige en rien l'employeur à dévoiler les projets technologiques, lors de la négociation collective, qui pourront influencer sur la santé, la sécurité ou le bien-être des travailleurs.

Natacha LECLERC